



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 18 mars 2026

Résolution: CE26 0447

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM23 1053 (18 septembre 2023) et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Services Ricova inc. réalisée par le Service de l'environnement, dans le cadre de deux contrats de collecte et de transport de matières résiduelles pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1268362001
/nd

Claude PINARD

Président du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 20 mars 2026